REGLEMENTS SPECIFIQUES

ÉPREUVES INTER RÉGIONALES DE L'EST

Ce règlement a été accepté par les ligues de L'est et de Bourgogne Franche-Comté.
Il figurera dans leur vademecum respectif.

I / CONDITIONS DE PARTICIPATION

A) JEUNES

Lors de la **Qualification Interrégionale** le nombre maximum de participants est fixé à **106.**
Ce quota se répartit comme suit :

	Bourgogne Franche-Comté	GRAND EST	TOTAL	PLACES FLOTTANTES IR EST	TOTAL
QUOTAS FINALE IR EST 2018	34	62	96	+ 10	106

Le quota de qualifiés de l'Inter-région Est pour le Championnat de France des Jeunes est fixé à 22 places (U12 et U14) + Les quotas des U16 seront calculés ultérieurement (*Cf. page Qualification Interrégionale*).

L'IR Est dispose de 2 places flottantes toutes catégories confondues (possibilité de retirer jusqu'à 2 places dans une catégorie pour les ajouter dans une ou plusieurs autres) :
L'IR Est déterminera avant la date de sa finale Interrégionale les affectations de ses 2 quotas flottants et avertira la ffgolf.

B) AUTRES ÉPREUVES :

Voir le vade-mecum national, notamment ce qui concerne le respect du cahier des charges des épreuves fédérales. **Les index maximums sont impérativement fixés à 28 pour les dames et 24 pour les messieurs.**

II / ENGAGEMENTS et INSCRIPTIONS

L'inscription d'un club, puis de ses équipiers à une épreuve interrégionale se fait par Extranet (voir vade-mecum fédéral).
S'inscrire à une compétition par équipes interrégionale vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve ainsi que du présent règlement spécifique.

La date limite d'inscription d'un club est d'un mois avant le premier jour de l'épreuve. Celle des équipiers est de sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Le montant de l'inscription d'un club et de son équipe à une épreuve interrégionale est de **deux cents euros** (200 euros) et de **cent euros** (100 euros) pour les équipes de jeunes. Cette somme sera facturée aux clubs par la FFGolf et reversée à la Ligue organisatrice.

Le montant versé au club organisateur par la ligue s'effectuera selon les modalités suivantes :
Maximum : € 2 500 (pour plus de 13 équipes inscrites)
Minimum : € 1 500 (quel que soit le nombre de clubs inscrits)
Entre € 1500 et € 2500 le montant des inscriptions.
Pour les interclubs jeunes : prorata-numeris des équipes

Cas particulier de la qualification Jeunes aux Championnats de France où il n'y a pas de recette générée par une inscription puisqu'elle est gratuite :

- L'inscription par jeune est de € 25 (pris en charge par sa ligue)
- La Ligue organisatrice de l'épreuve facture à la Ligue Grand Est €25 au prorata numéris des participants par Ligue.
- La Ligue organisatrice verse au club hôte le montant perçu jusqu'à concurrence d'un plafond de € 1500.
- Utilisation de l'excédent – voir article IV « participation aux frais ».

III / FORFAITS des JOUEURS

La gestion des forfaits sera identique à celle de la FFGolf. Le montant de l'inscription sera conservé par la FFGolf **si le forfait est notifié après la date limite d'inscription du club** (un mois avant le premier jour de l'épreuve).

Tout club ne prévenant pas de son **forfait** ne pourra pas disputer la même épreuve au cours de la saison suivante (cf règlement ffg). S'il prévient tardivement, (après la date limite d'inscription des joueurs) il risque de ne pouvoir être autorisé à jouer l'épreuve la saison suivante.

IV/ PARTICIPATION AUX FRAIS

Cette participation concerne les deux ligues de l'Est même si une ou plusieurs d'entre elles n'étaient pas représentées lors de l'épreuve concernée.

La Ligue organisatrice reversera au club d'accueil de l'épreuve, le montant des inscriptions selon le barème de l'article II (ci-dessus, **sauf épreuve de qualification au Championnat de France Jeunes). Le montant excédentaire servira prioritairement à payer les frais (cocktail, arbitrage, etc.)**

Deux cas de figure :
a) aucun solde constaté : les frais sont répartis de manière égale entre les 2 ligues, une facture sera envoyée à l'autre ligue non-organisatrice.
b) un solde est constaté : le montant est acquis à la Ligue organisatrice

Recommandations engagements de frais :
- les frais d'arbitrage seront établis pour 2 arbitres maximum (frais respectant la charte fédérale concernant le déplacement des bénévoles)
- les frais de cocktail :
  - **200 € TTC pour moins de 80 participants, 300 € TTC au-delà**
  - **Pour les épreuves jeunes, les frais de « goûter » sont limités à 200 € TTC**

V/ CALENDRIER

Le calendrier sera établi lors de la réunion des Présidents de Ligue de l'Est (fin octobre). Ceci afin que chaque Ligue organise à son tour la ou les épreuves qui comportent le plus grand nombre de participants.
Chaque club organisateur devra envoyer les résultats à la FFG et aux deux ligues dans les meilleurs délais.

*Date de la dernière modification : **le 21/02/2017***